



Allocation d'une subvention d'intérêt
pour les agents du CGDIS

Instructions et check-list pour 2022

1. Remplir et signer le formulaire principal
2. Joindre les pièces suivantes :
 - a. Certificat spécifique de crédit établi par l'institut bancaire
 - b. Certificat de résidence élargi
 - c. Certificat attestant que le conjoint/partenaire ne bénéficie pas d'une subvention d'intérêt (au cas où le conjoint/partenaire travaille dans un établissement public/communal)
3. Renvoyer la demande dûment remplie et signée avec les documents requis avant le 1^{er} juillet 2023 par e-mail à daf-finances@cgdis.lu avec le sujet « demande subvention d'intérêt 2023 »



Direction Administrative et
Financière
Département Finances

Demande d'allocation d'une Subvention d'intérêt pour les agents du CGDIS

Année :

Demandeur

Nom : Prénom :
Matricule national : Affectation :
Matricule CGDIS : En service depuis :

Conjoint/Partenaire

Nom : Prénom :
Matricule national :
Statut du conjoint : agent d'une institution européenne agent communal
fonctionnaire/employé/salarié de l'Etat agent CFL hors statut

Enfants ≤ 27 à charge du ménage commun au 1^{er} janvier 2023

Nom	Prénom	Date de naissance

Indications concernant le logement

Logement sis à :

N° : Rue :
Code postal : Localité :

Date de l'achat/de la construction :

Le demandeur occupe le logement depuis/à partir :

Le demandeur est propriétaire/copropriétaire d'un autre bien immeuble Oui Non
(terrain à bâtir/logement) au Grand-Duché et/ou à l'étranger au 1er janvier 2023?

Le conjoint/partenaire est propriétaire/copropriétaire d'un autre bien immeuble Oui Non
(terrain à bâtir/logement) au Grand-Duché et/ou à l'étranger au 1er janvier 2023?



Oui Non

Le demandeur a déjà bénéficié d'une subvention d'intérêt auparavant ?

Le conjoint/partenaire a déjà bénéficié d'une subvention d'intérêt auparavant ?*

Oui Non

**Pour les agents communaux, des institutions européennes ou du secteur public*

Le(s) demandeur(s) déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance de l'article 32 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat concernant les subventions d'intérêt aux agents de l'Etat ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement.
- Avoir pris connaissance du fait que le formulaire qu'il(s) va/vont soumettre contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans le système d'information par le CGDIS. Elles seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à exécution des obligations légales résultant de l'article 32 précité.
- Avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi et être disposé(s) à fournir, sur première demande du CGDIS, toute pièce justificative.
- Avoir pris connaissance du fait que la subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite à une fausse déclaration, de renseignements inexacts ou suite à une erreur de l'administration. S'expose à une sanction disciplinaire l'agent qui intentionnellement introduit une fausse déclaration en vue de l'allocation d'une subvention d'intérêt, dont le remboursement est obligatoire (article 32 précité).
- Accepter qu'en soumettant ce formulaire, ses/leurs données personnelles soient traitées dans le cadre de la demande.
- Autoriser le CGDIS à vérifier toute donnée fournie partout où besoin sera et à prendre auprès des autorités communales compétentes, de l'administration du Cadastre de la Topographie, des établissements financiers prêteurs, de la Caisse pour l'avenir des enfants, des institutions de sécurité sociale compétentes ainsi que du Registre national des personnes physique tout renseignement indispensable.
- Avoir pris connaissance, conformément au Règlement (UE) 201/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à libre circulation de ces données, qu'il(s) dispose(nt) d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de ses/leurs/ données ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité de ses/leurs données.

,le

Signature (demandeur)

Signature (conjoint/partenaire)